

23 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2007

## Prestations familiales pour les travailleurs indépendants

### Contrôle des indépendants à titre complémentaire

### Contrôle des indépendants à titre complémentaire

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants. Le projet règle le contrôle des indépendants à titre complémentaire. Les travailleurs indépendants doivent, pour pouvoir être assujettis à titre complémentaire, justifier d'une activité salariée d'au moins un mi-temps. Désormais, le contrôle des complémentaires se ferait sur une base trimestrielle. Ceci entraîne toutefois un risque d'absence de couverture en matière d'allocations familiales. En effet, ces personnes pourraient n'ouvrir des droits en matière d'allocations familiales ni dans le régime de sécurité sociale des salariés, ni dans celui des indépendants. Le projet remédie à cette situation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>